



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-058

Objet :

Attribution de subventions / année 2019 :

- Association Club Adolescents
- Radio Pays d'Hérault
- COS de la mairie

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCHE Christine – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie.

Pouvoirs : CHRISTOL Marcel à DEHAIL Francine - LEROY Annie à FALZON Serge - SANCHEZ Marie-Hélène à COLOMBIER François - BIESE Frédérique à DURAND Véronique - VAILHE Bruno à LABEUR Martine – BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice – PANTALEONE Alexandra à BLANES Michel – DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à GOMEZ René.

Absents : SUQUET Maguelonne – DELERIS Claudine.

Convocation du 18 juin 2019.

Mme SOREL Joëlle est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des attributions de subventions suivantes :

- 1 300 € à verser à l'association du Club Adolescents
- 150 € à verser à Radio Pays d'Hérault
- 4 000 € à verser au COS de la mairie de Gignac

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

➤ **ACCEPTTE** le versement des subventions précitées

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean François SOTO.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20190627-DEL2019-058-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019